

**HI-MEDIA**  
**Société Anonyme au capital de 1 999 031,70 euros**  
**Siège social :20, rue du Sentier – 75 002 Paris**  
**RCS : Paris B 418 093 761**

---

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle**  
**du 22 avril 2005**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de notre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

**Activité au cours de l'exercice 2004**

**1. Chiffre d'affaires et résultat consolidés du groupe au titre de l'exercice 2004**

L'exercice 2004 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires consolidé hors taxe de 14,4 millions d'euros contre 8,8 millions d'euros pour l'exercice précédent.

L'activité de régie publicitaire représente environ 81,7 % du chiffre d'affaires consolidé. Le marketing direct est une activité développée uniquement en France et en Belgique et représente environ 13,5 % du chiffre d'affaires consolidé. Les activités de micro-paiement représentent quant à elles 4,8 % du chiffre d'affaires consolidé et sont principalement développées en France.

La part de l'activité réalisée à l'étranger représente [39 ]% du chiffre d'affaires sur l'année 2004. Le chiffre d'affaires social hors taxe est égal à 8,4 millions d'euros.

Le résultat consolidé part du groupe de l'exercice s'élève à 424 K€ Ce résultat se décompose, notamment, en

- un résultat d'exploitation de 201 K€;
- un résultat financier négatif de - 27 K€;
- une perte exceptionnelle de - 264 K€ principalement constituée d'une perte au titre des restructurations pour - 67 K € de sorties de périmètre à hauteur de 37 K € une dépréciation exceptionnelle d'un actif incorporel pour - 186 K€ ainsi qu'une perte sur immobilisations pour - 38 K€

- un produit d'impôt de 931 K€;
- et les dotations aux amortissements des survaleurs pour - 418 K€

## 2. Chiffres d'affaires, résultat d'exploitation et résultat net des filiales du Groupe au titre de l'exercice 2004

K€	Filiale	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Résultat net
	Hi-Media Deutschland	2 575	156	149
	Hi-Media Belgium	671	(56)	(59)
	Hi-Media Scandinavia	2 041	138	135
	Hi-Media Portugal*	652	7	8
	Hi-Pi	103	(67)	(72)
	Hi-Media Publicidad y Marketing	-	-	(99)
	Hi-Media Italia	-	-	390
	Hi-Media Poland	-	-	(12)
	Mobiquid	687	(408)	(556)
	Europemission*	2	(2)	(2)

\* consolidées par la méthode d'intégration proportionnelle

## 3. Evénements significatifs durant l'exercice 2004

Hi-Media a cédé le 30 mars 2004 la totalité de sa participation dans le capital (50%) de Laroquette Musique & Media.

Les filiales Hi-Media UK Plc. et Hi-Media Technology Sweden (HMTS) ont été dissoutes, respectivement, le 8 juin 2004 et le 14 mars 2004.

Enfin, Hi-Media a acquis, le 25 mars 2004, une participation de 50% du capital de la société espagnole Europemission Sl., en vue de développer l'activité de marketing direct.

## 4. Evénements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice

Néant

## **Investissements**

Les investissements en immobilisations corporelles s'élèvent à K € 59 sur 2004 et correspondent essentiellement à du matériel bureautique.

Les investissements en immobilisations incorporelles sur 2004 s'élèvent à K € 148 et correspondent principalement au renouvellement de la licence du logiciel de gestion commerciale Adfront et à des coûts immobilisés au titre, d'une part, de la réalisation de programmes audio-visuels pour K € 67 et, d'autre part, de la réalisation de logiciels de suivi de l'activité pour K€ 47.

## **Perspectives**

Sur l'activité de régie publicitaire on-line, le chiffre d'affaires devrait connaître une progression soutenue en 2005 grâce au dynamisme propre à Hi-Media ainsi qu'à l'environnement de marché qui devrait continuer à être très favorable comme il l'a été en 2004.

Les activités françaises ont témoigné, tout au long de l'exercice 2004, d'un très fort dynamisme qui devrait se poursuivre en 2005.

En Suède et au Portugal, la croissance de l'activité enregistrée en 2004 semble également devoir trouver une confirmation en 2005.

En Allemagne, le retour à la croissance n'a été perçu que sur la deuxième moitié de l'année 2004 et devrait se confirmer en 2005.

En Belgique, le volume d'activité a très fortement chuté sur les neuf premiers mois de l'année comme cela avait été prévu. Le repositionnement effectué a toutefois commencé à porter ses fruits au dernier trimestre de l'exercice écoulé et l'année 2005 devrait être marquée par un retour à la croissance.

L'activité de marketing direct a cru très fortement en 2004 grâce à la diversification du portefeuille de clientèle. La progression de cette branche devrait se confirmer en 2005 du fait de son développement en Suède et en Allemagne. Les taux de progression ne seront toutefois peut être pas aussi importants qu'en 2004. Un accent sera, par ailleurs, mis en France sur l'amélioration des marges de ce pôle d'activité.

L'année 2004 a été celle de l'abandon progressif des activités historiques d'édition de Mobiquid. Elle a également été marquée par le développement commercial de la plate-forme de micro-paiement Mediapass. Le lancement de celle-ci a été effectué sur le dernier trimestre 2003. Cette activité, en très forte progression tout au long de l'exercice écoulé, constitue un important réservoir de croissance du chiffre d'affaires en France, d'une part, et à l'étranger également où cette activité n'est pas encore lancée.

## **Cessions de participations**

Nous vous rappelons que notre Société a cédé, au cours de l'exercice écoulé, les participations suivantes :

- la totalité de sa participation dans le capital de Laroquette Musique & Media, soit 50% du capital.

## **Constitution de filiale**

La société Hi-Media n'a créé aucune filiale durant l'exercice 2004.

## **Prise de participation**

La Société a acquis, le 25 mars 2004, une participation de 50% dans le capital de la société espagnole Europermission SI qui exerce une activité de marketing direct.

## **Effectifs**

L'effectif s'élève à 54 salariés au 31 décembre 2004 contre 55 salariés au 5 février 2004. Les effectifs se répartissent entre 23 personnes pour Hi-Media et 31 personnes pour ses filiales.

## **Répartition du capital social**

Le capital de la société s'élève à 1.999.031,70 euros et est divisé en 19.990.317 actions, toutes de même catégorie.

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

- le Groupe Industriel Marcel Dassault détient plus de 25% du capital et des droits de vote ;
- le FCPR Spef e-Fund détient plus de 5% du capital et des droits de vote.

## **Titres donnant accès au capital**

Les titres donnant accès au capital sont détaillés dans l'annexe sociale en note 4.8.2 ainsi que dans l'annexe aux comptes consolidés en note 5.9.1.

## **Titres détenus par les salariés**

Néant

## **Actions propres détenues au 31 décembre 2004**

La Société détient 46.345 actions propres (cf. notes 4.3 et 4.6 de l'annexe sociale).

## **Valeurs mobilières de placement détenues au 31 décembre 2004**

Cf. note 4.6 annexe sociale

## Evolution de la capitalisation boursière

Volume d'échange et cours de bourse de l'action Hi-Media				
Mois	Nombre d'actions échangées	Cours de bourse en EUR		
		Haut	Bas	Moyenne pondérée
Août 03	1.679.300	0,44	0,30	0,38
Sept.03	6.307.704	0,66	0,37	0,53
Oct.03	2.151.994	0,63	0,49	0,57
Nov.03	2.195.739	0,73	0,57	0,65
Dec.03	862.573	0,73	0,52	0,62
Janv.04	1.068.788	0,65	0,56	0,60
Fev.04	1.355.540	0,69	0,54	0,61
Mars 04	2.949.578	0,73	0,54	0,65
Av. 04	3.589.935	1,03	0,68	0,89
Mai 04	854.612	0,94	0,80	0,86
Juin 04	2.686.472	1,14	0,75	0,96
Juill. 04	2.754.124	1,28	1,01	1,16
Août 04	1.434.281	1,21	0,97	1,08
Sept. 04	1.698.686	1,13	0,91	1,05
Oct. 04	1.969.801	1,17	0,96	1,06
Nov. 04	1.483.658	1,09	0,98	1,03
Déc. 04	1.637.645	1,22	1,06	1,13
Janv. 05	6.124.472	2,10	1,15	1,69

## Résultat – Affectation

### *Comptes sociaux*

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice de 2 762 K€ que nous vous proposons de reporter à nouveau en totalité.

Par ailleurs, et après affectation de ce bénéfice en report à nouveau, nous vous proposons d'imputer le report à nouveau sur le poste « prime d'émission ».

Nous vous rappelons en outre qu'il n'a pas été distribué de dividende depuis la constitution de la Société.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces comptes sociaux sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

## Tableau des résultats

Au présent rapport, est joint, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des exercices clos depuis sa constitution.

## **Dépenses somptuaires et frais généraux donnant lieu à réintégration**

La Société n'a supporté aucune charge visée à l'article 39-4 du code général des impôts au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

## **Frais de R&D**

La Société n'a supporté aucun frais de recherche et développement au titre de l'exercice 2004.

## **Conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce**

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce régulièrement autorisées par votre conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé.

Les commissaires aux comptes ont été informés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

## **Conventions visées à l'article L.225-39 du code de commerce**

La liste des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiquée à nos commissaires aux comptes.

## **Passage aux normes IFRS**

La Société présente, en annexe du présent rapport, les comptes consolidés de l'exercice 2004 établis suivant les normes comptables IFRS ainsi qu'une synthèse des principaux impacts.

## **Informations concernant les mandataires sociaux**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social.

A perçu au cours de l'exercice écoulé :

- Cyril Zimmermann, Président Directeur Général :

Rémunération annuelle brute : € 125.500

La rémunération ci-dessus comprend toutes sommes ou avantages versés aux mandataires sociaux de la Société ou de toute société du Groupe.

Monsieur Cyril Zimmermann a bénéficié de l'attribution :

- de 350.000 options de souscription d'actions en date du 10 juillet 2003, exerçables à compter du 10 juillet 2005 à un prix d'exercice de 0,35 euros.

Options de souscription consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites	Prix	Date d'échéance	Plan n°X
Cyril Zimmermann	350.000 options attribuées	0,35 €	10 juillet 2013	Plan de stock options n°8

L'ensemble des options attribuées au mandataire ci-dessus sont exerçables à compter du 10 juillet 2005.

Les autres membres du conseil d'administration ne perçoivent pas de rémunération.

Figure par ailleurs ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par les membres du Conseil d'administration :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Nom et prénom du représentant permanent	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercées dans toute société
Cyril Zimmermann	-	21/12/98	AG statuant sur les comptes de l'exercice social clos le 31/12/09	Directeur Général	-	Administrateur de - Hi-Media Publicidad y Marketing ; - Hi-Media Portugal ; - Hi-Media Poland ; - Hi-Media Scandinavia ; - et membre du CS de Hi-Media Deutschland AG. Gérant de : - Mobiquid ; - Laroquette Musique & Media ; - Hi-Pi ; - Hi-Media Belgium - Hi-Media Italia.
David Bernard	-	21/04/00	AG statuant sur les comptes de l'exercice social clos le 31/12/05	-	Directeur Général Adjoint de CIAT	Administrateur de - Hi-Media Publicidad y Marketing ; - membre du CS de Hi-Media Deutschland AG ; - membre du Directoire de la cie Internationale André Trigano ; - gérant de la société Les Campéoles ; - co-gérant de la société Lac et Rivières ; - gérant de la société Campasun Servon ; - représentant permanent de la société Campéoles au CA de Arepos-Vacances CEHPA.
Dassault Multimédia	Thierry Braconnier	18/11/99	AG statuant sur les comptes de l'exercice social clos le 31/12/04	-	Secrétaire Général de Dassault Multimédia	Représentant permanent Dassault Multimédia dans les sociétés suivantes : - Emme SA ; - Keynectis SA Administrateur de : - Halys SAS Membre du comité stratégique de : - Dassault Multimédia
Rivaud Innovation	Céline Merle-Beral	25/04/03	AG statuant sur les comptes de l'exercice social clos le 31/12/08	-	PDG de Rivaud Innovation	- Administrateur de Strempower.net - Président de la Compagnie de Larmor - Membre du comité de direction de PUSHTVI - Représentant permanent de Bolloré Investissement au CA de Bolloré Media - Représentant permanent de Rivaud Innovation au CA de Rivaud Media - Représentant permanent de Rivaud Innovation au CA de Siriatch - Représentant permanent de Société Bordelaise Africaine au CA de Société Industrielle Financière de l'Artois
Spef Venture	Marion Aubry	25/04/03	AG statuant sur les comptes de l'exercice social clos le 31/12/08	-	Chargée d'affaires	- Administrateur de E-Mail Vision

## **Situation des administrateurs**

Dassault Multimédia avait été nommé administrateur lors de l'assemblée générale du 18 novembre 1999 pour une durée de six années prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

La société Dassault Multimédia a fait savoir à la Société qu'elle souhaitait démissionner de son poste d'administrateur de la séance du conseil d'administration du 3 mars 2005.

Par ailleurs, la société Spéf Venture fait également savoir qu'elle souhaite démissionner de son poste d'administrateur à l'issue de cette séance.

La Société n'a pas encore reçu les lettres de démission et le conseil ne peut donc constater lesdites démissions.

Toutefois, afin d'anticiper les conséquences de ces décisions, le Président propose aux administrateurs la cooptation de Monsieur Dominique Bézier au poste d'administrateur et de demander à la prochaine assemblée générale de ratifier cette cooptation. Cette cooptation est demandée pour la durée du mandat restant à courir de Spéf Venture soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Monsieur Dominique Bézier a d'ores et déjà fait savoir à la Société qu'il acceptait d'exercer cette fonction.

## **Jetons de présence**

Vous voudrez bien statuer enfin sur le montant global des jetons de présence que nous vous proposons de fixer à la somme de 18.000 euros.

## **Ratification du prélèvement sur le compte prime d'émission**

Dans le cadre de levées d'options de souscription d'actions attribuées le 30 juin 1999, le conseil d'administration lors de sa séance du 20 septembre 2004, a pris la décision de prélever sur le compte « prime d'émission » la somme de 2.059,11 EUR correspondant à la différence entre la valeur nominale des actions et le prix de souscription.

Lors de cette même séance du 20 septembre 2004, le conseil avait choisi de soumettre cette décision à ratification de la prochaine assemblée.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 du code de commerce, votre conseil d'administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L 225-177 à L 225-186 concernant les options de souscription ou d'achat d'actions.

Votre conseil d'administration vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à Paris,  
Le 3 mars 2005

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices**

Exercices concernés	2000	2001	2002	2003	2004
Nature des indications					
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	3 798 841	4 183 990	4 183 990	1 997 583	1 999 032
Nombre des actions ordinaires existantes	12 662 805	13 946 632	13 946 632	19 975 833	19 990 317
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par exercice de droit de souscription	712 216*	622 747**	452 910***	1 070 906****	995 954*****
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	13 928 962	11 082 342	4 805 473	4 167 212	8 394 148
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(372 401)	(6 014 476)	(3 604 547)	(3 294 113)	(502 129)
Impôts sur les bénéfices	-	-	15 000	3 750	3 750
Participation de salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(961 847)	(25 034 335)	(7 591 240)	(1 151 232)	2 762 052
Résultat distribué	-	-	-	-	-
<b>Résultats par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	(0,03)	(0,45)	(0,26)	(0,16)	(0,03)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(0,08)	(1,80)	(0,54)	(0,06)	0,14
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	37	49	31	20	23
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 536 103	1 831 645	1 204 658	862 591	1 139 195
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	637 414	796 347	468 267	362 803	498 232

\* Ce chiffre correspond aux nombres d'options de souscription et de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise attribués au 31 décembre 2000.

\*\* Ce chiffre correspond aux nombres d'options de souscription et de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise attribués au 31 décembre 2001 aux salariés toujours présents dans la société, les salariés ayant quitté la Société ne pouvant conserver le bénéfice de ces bons et options.

\*\*\* Ce chiffre correspond aux nombres d'options de souscription et de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise attribués au 31 décembre 2002 aux salariés toujours présents dans la société, les salariés ayant quitté la Société ne pouvant conserver le bénéfice de ces bons et options.

\*\*\*\* Ce chiffre correspond aux nombres d'options de souscription et de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise attribués au 31 décembre 2003 aux salariés toujours présents dans la société, les salariés ayant quitté la Société ne pouvant conserver le bénéfice de ces bons et options.

\*\*\*\*\* Ce chiffre correspond aux nombres d'options de souscription et de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise attribués au 31 décembre 2004 aux salariés toujours présents dans la société, les salariés ayant quitté la Société ne pouvant conserver le bénéfice de ces bons et options.

ANNEXE AU PARAGRAPHE DU RAPPORT DE GESTION AU 31 DECEMBRE 2004  
RELATIF AU PASSAGE AUX NORMES IFRS

## **Note 1. Principes comptables généraux en normes IFRS applicables au Groupe Hi-Media**

Conformément au règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés qui seront publiés au titre de l'exercice 2005 seront établis suivant les normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Boards). Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations. Compte tenu de l'obligation de présenter un exercice comparatif dans le même référentiel comptable, les états financiers consolidés 2005 et 2004 seront présentés selon les normes IFRS nécessitant la préparation d'un bilan d'ouverture établi selon les dispositions énoncées dans IFRS 1 « Première application du référentiel IFRS ».

La recommandation du CESR (Committee of European Securities Regulators) du 30 décembre 2003 sur la préparation de la transition aux IFRS, encourage les émetteurs à publier au plus tôt l'impact quantifié du changement de référentiel. Pour répondre le mieux possible à cette recommandation, la société Hi-Media a décidé de présenter l'impact chiffré du passage aux IFRS sur le bilan aux 1<sup>er</sup> et 31 décembre 2004 et sur le compte de résultat de l'exercice 2004 à partir des estimations actuellement connues par le Groupe et conformément aux normes IAS/IFRS publiées au 31 décembre 2004, telles qu'applicables au 31 décembre 2005. Le bilan au 31 décembre 2004 et le compte de résultat de l'exercice 2004 ainsi retraités en normes IFRS constitueront l'exercice comparatif des comptes IFRS 2005, sous réserve qu'aucune modification de normes n'intervienne d'ici là. La société Hi-Media se réserve la possibilité de modifier lors de la publication finale et définitive des premiers comptes IFRS, certaines options et méthodes comptables appliquées dans le présent document.

La note 2 détaille d'une part, les principes retenus pour la constitution du bilan d'ouverture IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et d'autre part, les divergences avec les principes comptables français antérieurement appliqués et leurs effets chiffrés sur le bilan d'ouverture et sur le résultat de l'exercice 2004.

### **1.1 Recours à des estimations**

L'établissement des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

### **1.2 Frais de recherche et de développement**

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont obligatoirement immobilisés s'ils remplissent certaines conditions décrites en note 1.4.

En application de cette norme, tous les frais de recherche et de développement autres que ceux décrits en note 1.4 sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

### **1.3 Ecart d'acquisition**

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, et la part du groupe dans la juste valeur des actifs identifiables et des passifs à la date des prises de participation.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de perte de valeur sont détaillées dans la note 1.6. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat d'exploitation.

## **1.4 Immobilisations incorporelles**

### *Frais de développement*

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement y compris les logiciels et les films sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- sa capacité d'utiliser ou de vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la disponibilité des ressources techniques et financières adéquates pour achever le développement et la vente ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut-être évalué de façon fiable.

Les autres frais de développement sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus (voir note 1.2).

Ces coûts sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation estimée.

### *Autres immobilisations incorporelles acquises*

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », pour remplir la définition d'une immobilisation incorporelle, un élément doit être identifiable (séparable ou issu de droits contractuels ou légaux), contrôlé par la société et il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à cet élément iront à l'entreprise

Une immobilisation incorporelle acquise est reconnue au bilan dès lors que son coût peut être mesuré de façon fiable sachant qu'il est présumé dans ce cas que des avantages économiques futurs attribuables à cette immobilisation iront à l'entreprise.

## **1.5 Immobilisations corporelles**

Conformément à la note IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production.

Seuls les véhicules ont fait l'objet d'une réévaluation en fonction de la valeur de marché selon l'option proposée par IFRS 1.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, telles que définies par la norme IAS 17 « Contrats de location », sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

## **1.6 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé**

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée pour le groupe Hi-Media aux écarts d'acquisition.

La valeur d'utilité de ces actifs est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets actualisés et à des multiples de résultat. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable, une perte est enregistrée en résultat d'exploitation.

## **1.7 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé**

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée pour le groupe Hi-Media aux écarts d'acquisition.

La valeur d'utilité de ces actifs est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets actualisés et à des multiples de résultat. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable, une perte est enregistrée en résultat d'exploitation.

## **Trésorerie**

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie. Les parts d'OPCVM sont évaluées à leur juste valeur déterminée en fonction du cours à la date de clôture. L'écart entre la valeur d'acquisition et la juste valeur ainsi déterminée est enregistré en compte de résultat.

## **1.8 Provisions**

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

## **1.9 Engagements de retraites et assimilés**

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par un actuair indépendant, suivant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces évaluations sont effectuées tous les ans.

## **1.10 Plans de souscription et d'achat d'actions à prix unitaire convenu**

Des options d'achat et de souscription d'actions sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les actions sont évaluées à la date d'octroi. Le groupe utilise pour les valoriser le modèle mathématique Black & Scholes. Les modifications des conditions de marché postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale. Ces plans sont rémunérés en actions exclusivement.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel par le

crédit des réserves de stock options dans les capitaux propres. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

### **1.11 Titres d'autocontrôle**

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

## **Note 2. Effets de la première application des IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et au 31 décembre 2004**

Cette note détaille, d'une part les principes retenus pour la constitution du bilan d'ouverture IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2004, et d'autre part les divergences avec les principes comptables français antérieurement appliqués et leurs effets chiffrés sur le bilan d'ouverture et de clôture et sur les résultats de l'exercice 2004.

Les comptes IFRS 2004 sont établis conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première application du référentiel IFRS » suivant les normes IFRS/IAS applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2005, telles qu'elles sont publiées au 31 décembre 2004.

### **2.1 Modalités de première application des IFRS**

Le groupe doit appliquer rétrospectivement sur toutes les périodes présentées et sur son bilan d'ouverture les principes comptables qui sont en vigueur à la date de clôture des premiers états financiers IFRS. En conséquence, le bilan d'ouverture IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2004 intègre les divergences suivantes par rapport au bilan au 31 décembre 2003 présenté selon le règlement CRC 99-02 :

- élimination des actifs et passifs comptabilisés sous le précédent référentiel qui ne répondent pas aux définitions ou critères de comptabilisation des IFRS ;
- comptabilisation et évaluation selon les IFRS de tous les actifs et passifs qui répondent aux définitions et critères de comptabilisation de ces normes, y compris ceux qui n'étaient pas comptabilisés sous le précédent référentiel ;
- reclassement éventuel de certaines rubriques du bilan conformément aux IFRS.

Le groupe a choisi de ne pas retraiter selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3 les regroupements d'entreprises antérieurement comptabilisés dans les comptes consolidés français au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Pour toutes les autres normes, le retraitement des valeurs d'entrée des actifs et des passifs au 1<sup>er</sup> janvier 2004 a été effectué de façon rétrospective comme si ces normes avaient toujours été appliquées.

L'incidence de ces ajustements est comptabilisée directement en contrepartie des capitaux propres d'ouverture.

## 2.2 Effets sur la situation nette au 1<sup>er</sup> janvier 2004

<i>En €</i>	<b>Total</b>	<b>Dont part du groupe</b>	<b>Dont minoritaires</b>	<b>Note</b>
<b>Capitaux propres CRC 99-02</b>	<b>421 066</b>	<b>421 066</b>	-	
Frais d'établissement	(15 804)	(15 804)	-	2.6.3
Immobilisations corporelles	(740)	(740)	-	2.6.4
Immobilisations financières	785	785	-	2.6.5
Actifs financiers	59	59	-	2.6.5
Retraites	(29 806)	(29 806)	-	2.6.1
Stock options	-	-	-	2.6.1
<b>Capitaux propres IAS/IFRS</b>	<b>375 560</b>	<b>375 560</b>	-	

## 2.3 Effets sur le bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2004

<i>ACTIF</i>	<b>Valeur nette Au 01/01/2004</b>	<b>Retraitements</b>	<i>Note</i>	<b>Valeur nette Au 01/01/2004 IFRS</b>
<b>Ecart d'acquisition</b>	<b>916 850</b>	<b>0</b>		<b>916 850</b>
Frais d'établissement	15 804	(15 804)	2.6.3	-
Logiciels et brevets	367 490	-		367 490
Marque	73 723	-		73 723
Autres	38 493	-		38 493
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>495 510</b>	<b>(15 804)</b>		<b>479 706</b>
Installations, agencements & aménagements	16 607	-		16 607
Mobilier et matériel de bureau/informatique & autres	216 626	77 279	2.6.4	293 905
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>233 233</b>	<b>77 279</b>		<b>310 512</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>51 724</b>	<b>128 041</b>	2.6.5 et 2.6.7	<b>179 765</b>
Stocks et en-cours	-	-		-
Clients et comptes rattachés	2 233 342	1 200 806	2.6.6	3 434 148
Autres créances et comptes de régularisation	1 188 394	(39 165)	2.6.6	1 149 229
Valeurs mobilières de placement	730 546	(127 197)	2.6.7	603 349
Disponibilités	584 586	39 165	2.6.6	623 751
<b>Total de l'actif</b>	<b>6 434 185</b>	<b>1 263 125</b>		<b>7 697 310</b>

<i>PASSIF</i>	01/01/2004	Retraitements	Note	01/01/2004 IFRS
Capital	1 997 583	-		1 997 583
Primes	27 566 873	-		27 566 873
Réserves, report à nouveau & écarts de conversion	(27 763 933)	(97 838)		(27 861 771)
Réserves de stock options	-	52 332	2.6.1	52 332
Résultat consolidé (part du Groupe)	(1 361 240)	-		(1 361 240)
Autres	(18 217)	-		(18 217)
<b>Total capitaux propres (part du Groupe)</b>	<b>421 066</b>	<b>(45 506)</b>		<b>375 560</b>
<b>Autres fonds propres (avances conditionnées)</b>	<b>135 000</b>	<b>-</b>		<b>135 000</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>(10 575)</b>	<b>-</b>		<b>(10 575)</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>154 362</b>	<b>-</b>		<b>154 362</b>
Emprunts et dettes financières	192 269	78 019	2.6.4	270 288
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 972 938	-		3 972 938
Dettes fiscales et sociales	947 442	29 806	2.6.1	977 248
Autres dettes et comptes de régularisation	621 683	1 200 806	2.6.6	1 822 489
<b>Dettes</b>	<b>5 734 332</b>	<b>1 308 631</b>		<b>7 042 963</b>
<b>Total du passif</b>	<b>6 434 185</b>	<b>1 263 125</b>		<b>7 697 310</b>

## 2.4 Effets sur le bilan au 31 décembre 2004

### Bilan consolidé - Actif

<b>ACTIF</b>	Valeur nette Au 31/12/2004 Principes comptables français	Retraitements	Note	Valeur nette Au 31/12/2004 IFRS
<b>Ecart d'acquisition</b>	<b>499 044</b>	<b>58 031</b>	2.6.2	<b>557 075</b>
Frais d'établissement	9 202	(9 202)	2.6.3	-
Logiciels et brevets	34 009	-		34 009
Marque	73 723	-		73 723
Autres	111 740	-		111 740
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>228 674</b>	<b>(9 202)</b>		<b>219 472</b>
Installations, agencements & aménagements	15 716	-		15 716
Mobilier et matériel de bureau/informatique & autres	164 875	15 582	2.6.4	180 457
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>180 591</b>	<b>15 582</b>		<b>196 173</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>39 468</b>	<b>42 000</b>	2.6.7	<b>81 468</b>
Stocks et en-cours	-	-		-
Clients et comptes rattachés	2 925 346	1 953 549	2.6.6	4 878 895
Autres créances et comptes de régularisation	2 129 318	(51 817)	2.6.6	2 077 501
Valeurs mobilières de placement	885 560	(41 022)	2.6.7	844 538
Disponibilités	1 240 544	51 817	2.6.6	1 292 361
<b>Total de l'actif</b>	<b>8 128 545</b>	<b>2 018 938</b>		<b>10 147 483</b>

## Bilan consolidé – Passif

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2004</b>	<b>Retraitements</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2004 IFRS</b>
Capital	1 999 032	-		1 999 032
Primes	27 564 814	-		27 564 814
Réserves, report à nouveau & écarts de conversion	(29 130 307)	(97 838)		(29 228 145)
Réserves de stock options	-	142 044	2.6.1	142 044
Résultat consolidé (part du Groupe)	423 968	(34 105)		389 863
Autres	(22 146)	-		(22 146)
<b>Total capitaux propres (part du Groupe)</b>	<b>835 361</b>	<b>10 101</b>		<b>845 462</b>
<b>Autres fonds propres (avances conditionnées)</b>	<b>135 000</b>	<b>-</b>		<b>135 000</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>97 757</b>	<b>-</b>		<b>97 757</b>
Emprunts et dettes financières	111 346	18 582		129 928
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 973 833	-		4 973 833
Dettes fiscales et sociales	1 398 230	36 706	2.6.1	1 434 936
Autres dettes et comptes de régularisation	577 018	1 953 549	2.6.6	2 530 567
<b>Dettes</b>	<b>7 060 427</b>	<b>2 008 837</b>		<b>9 069 264</b>
<b>Total du passif</b>	<b>8 128 545</b>	<b>2 018 938</b>		<b>10 147 483</b>

## 2.5 Effets sur le compte de résultat au 31 décembre 2004

### Compte de résultat consolidé

	31/12/2004 Normes françaises	Retraitements	Note	31/12/2004 IFRS
Chiffre d'affaires	14 361 765	-		14 361 765
Autres produits d'exploitation	582 529	40 381		622 910
Charges facturées par les supports	(8 829 746)	-		(8 829 746)
Achats consommés	(2 195 503)	61 032		(2 134 471)
Charges de personnel	(3 147 534)	(96 612)	2.6.1	(3 244 146)
Autres charges d'exploitation	(102 792)	(304 061)		(406 853)
Impôts, taxes et versements assimilés	(89 882)	-		(89 882)
Dotations aux amortissements et provisions	(377 984)	(413 491)	2.6.2, 2.6.3, 2.6.4	(791 475)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>200 853</b>	<b>(712 751)</b>		<b>(511 898)</b>
Charges et produits financiers	(26 831)	(2 840)	2.6.5	(29 671)
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>	<b>174 022</b>	<b>(715 591)</b>		<b>(541 569)</b>
Charges et produits exceptionnels	(263 680)	263 680	2.6.8	-
Impôts sur les résultats	931 432	-		931 432
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>841 774</b>	<b>(451 911)</b>		<b>389 863</b>
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-			-
Dotations aux amortissements des survaleurs	(417 806)	417 806	2.6.2	-
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>423 968</b>	<b>(34 105)</b>		<b>389 863</b>
Intérêts minoritaires	-	-		-
<b>Résultat net (Part du groupe)</b>	<b>423 968</b>	<b>(34 105)</b>		<b>389 863</b>

## 2.6 Nature des retraitements IFRS

### 2.6.1 Retraites et stocks options

Dans le bilan d'ouverture IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2004, les indemnités de fin de carrière existant au 1<sup>er</sup> janvier 2004 sont imputées directement en diminution de la situation nette pour € 29 806, en contrepartie d'une augmentation des dettes sociales.

Le calcul de ces engagements de retraite au 31 décembre 2004 représente une charge complémentaire sur l'exercice 2004 de € 6 900.

De même, la juste valeur des plans de stock options postérieurs au 7 novembre 2002 d'un montant global de €179 424, a été imputée pour € 52 332 sur le report à nouveau à l'ouverture par le crédit des réserves de stock options, représentant la fraction des droits acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Le compte

de résultat 2004 inclut une charge complémentaire de € 89 712 représentant la fraction des droits acquis sur l'exercice 2004.

L'impact en dettes sociales et fiscales s'élève à € 29 806 au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et à € 36 706 au 31 décembre 2004.

### *2.6.2 Ecarts d'acquisition*

Le compte de résultat 2004 ne doit plus, dans le référentiel IFRS, supporter la charge correspondant aux dotations aux amortissements des écarts d'acquisition des filiales Hi-Media Deutschland et Mobiquid, soit un montant de € 417 806.

Toutefois, suite à des tests de perte de valeur, le groupe a décidé de comptabiliser, dans le référentiel IFRS, une dotation pour dépréciation de l'écart d'acquisition concernant Mobiquid pour un montant de € 359 775.

### *2.6.3 Immobilisations incorporelles*

Les frais d'établissement nets au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ne sont pas reconnus à l'actif du bilan IFRS et sont imputés sur les capitaux propres d'ouverture pour € 15 804.

Les augmentations des frais d'établissement de l'exercice 2004 comptabilisés en immobilisations dans le référentiel français ont été imputés en charges dans le référentiel IFRS. Les dotations aux amortissements des frais d'établissement de l'exercice 2004 ont été reprises en IFRS. L'impact de ces retraitements représente un montant de € 6 602 sur le résultat 2004.

### *2.6.4 Immobilisations corporelles*

Dans le bilan d'ouverture IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2004 :

- les contrats de location financement antérieurement considérés comme des contrats de location simple sont immobilisés à l'actif en contrepartie d'une dette au passif. Le montant immobilisé (€ 78 019) correspond à la valeur actuelle des loyers futurs ;
- les véhicules ont fait l'objet d'un test de valeur sur la base de la côte de l'occasion au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ; l'impact sur les capitaux propres à l'ouverture est négatif à hauteur de € 740.

Au compte de résultat 2004, les contrats de location financement ont un impact négatif de €3 000 correspondant à :

- l'amortissement des immobilisations pour € 62 437 en « dotations aux amortissements » ;
- les charges financières liées à l'emprunt pour € 2 974 ;
- l'annulation des loyers pour € 62 411 au crédit des « achats consommés ».

### *2.6.5 Trésorerie et immobilisations financières*

La réévaluation à la juste valeur des valeurs mobilières de placement a un effet positif sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 de € 844 et de € 134 sur le résultat 2004 (ce montant correspond à la différence entre la plus value latente au 31 décembre 2004 et celle calculée au 1<sup>er</sup> janvier 2004).

### *2.6.6 Factoring*

Dans la mesure où la société conserve le risque sur les créances qu'elle cède au factor, le montant de ces créances a été repris à l'actif du bilan à l'ouverture pour un montant de € 1 200 806 et au 31 décembre 2004 pour un montant de € 1 953 549 en contrepartie des « autres dettes ».

Par ailleurs, le montant de la réserve disponible a été inscrit à l'actif en trésorerie pour un montant de € 39 165 au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et de € 51 817 au 31 décembre 2004.

#### *2.6.7 Reclassement bilanciel*

Les valeurs mobilières de placement nanties détenues par Hi-Media Deutschland ont été reclassées en immobilisations financières pour € 127 256 au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et de € 42 000 au 31 décembre 2004.

#### *2.6.8 Reclassement des charges et produits exceptionnels en résultat d'exploitation*

Conformément à IAS 1, les charges exceptionnelles de € 304 061 et les produits exceptionnels de € 40 381 ont été reclassées dans le résultat d'exploitation au 31 décembre 2004.